

38^{EME} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**DECLARATION DE L'AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A GENEVE EN DATE DU 27 JUIN 2018, A L'OCCASION DU DIALOGUE INTERACTIF AVEC LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI****Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs**

1. Devant la plénière du Conseil des droits de l'homme, la délégation du Burundi voudrait d'abord pleurer et condamner le massacre de 26 personnes, sur la colline Ruhagarika, au Burundi, perpétré le 11 mai 2018 par un groupe terroriste.
2. Après la présentation par la commission d'enquête sur le Burundi de son second rapport oral, la délégation du Burundi voudrait, par rapport à son contenu, le rejeter parce qu'il s'agit d'un rapport épisodique de la longue nuit, depuis le 26 avril 2015, vers la déstabilisation effective du Burundi.
3. Il ne s'agit pas réellement d'un rapport d'une commission d'enquête sur les droits de l'homme mais d'une autopsie structurelle du pays. Le langage et le contenu subjectifs de ce rapport s'écartent cruellement de la qualité d'un travail scientifique et objectif qui devrait être le résultat d'un juriste aguerri que prétend être le président de cette commission. Bref, le Burundi se permet de conclure que cette commission est devenue une caisse de résonance de toutes les forces négatives. L'indexation acharnée du parti au pouvoir, de la police, du Service National de Renseignement et des Imbonerakure est une vieille rhétorique qui n'a plus droit de cité en 2018.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs

4. Le président de cette Commission, s'est déjà écarté de l'essence de son expertise et est tombé dans les considérations politiciennes allant jusqu'à s'attaquer à la personne du Président de la République du Burundi en l'accusant de tenir des « discours qui constituent des incitations à peine voilées à l'hostilité ou à la violence ». Un tel expert au langage de berger n'a pas le mérite d'accomplir un travail qui honore le Conseil des droits de l'homme. Il faut un minimum de respect !

5. Le rapport présenté démontre l'excès de zèle et la manipulation qui caractérisent cette commission. En effet, eu égard à sa mission, quelle autre raison peut-elle fonder que cette commission se prenne pour donneur de leçons en appelant à l'ensemble des parties burundaises à s'engager et conclure dans les meilleurs délais un dialogue politique inclusif ? En quoi sa mission a-t-elle de commun avec la mise en œuvre rapide de la résolution 36/2 si ce n'est qu'une dissimulation d'un agenda caché ? En quelle qualité cette commission peut-elle parler au nom de l'Union africaine ?
6. Monsieur Doudou Diène affirme qu'il lui paraît que la situation demeure préoccupante au Burundi. S'il était objectif, il aurait au moins eu le courage de s'instruire auprès des membres du Comité Exécutif de l'Union parlementaire africaine, au lendemain de leur 72^{ème} Session à Bujumbura, les 22 et 23 Mai 2018.
7. En effet, après avoir eu le temps de s'enquérir de la situation au Burundi et visité tout le pays, sans mandat de l'Union européenne, le Comité Exécutif de l'Union parlementaire africaine a déclaré qu'il :
« Regrette la mauvaise compréhension et appréciation de la situation politique, sociale et sécuritaire du Burundi, suite à des campagnes de désinformation ; Note avec satisfaction l'évolution positive de la situation politique, sociale et sécuritaire au Burundi et invite les organisations tant régionales que continentales africaines (...) d'emboîter le pas à l'Union parlementaire africaine et à la Cecafo; Constate que le maintien des sanctions par l'Union européenne contre le Burundi met en difficulté, de façon injuste, le peuple burundais : Estime que l'amélioration de la situation politique, sociale et sécuritaire au Burundi devrait pousser l'Union Européenne à procéder à la normalisation de ses relations avec le Burundi et à la levée des sanctions économiques imposées ».
8. Il est donc clair que la vision de notre expert est une vision purement politique parce qu'il a préféré pécher dans des eaux souillées. A ce titre, et dans l'hypothèse de sauvegarder sa réputation, il devrait emboîter le pas à son prédécesseur, Monsieur Ougergouz, et courageusement remettre le tablier. Du reste, le Burundi déclare encore une fois qu'il se réserve le droit de traduire en justice l'un quelconque de ses diffamateurs, fut-il ou non membre de cette commission.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs

9. Au regard de la rhétorique constante et acharnée de l'Union Européenne sur le Burundi, depuis 2015 jusqu'aujourd'hui, il est clair que la question du Burundi n'est plus une question des droits de l'homme mais une question d'appétits géopolitiques.
10. Il est regrettable que l'Union européenne, initiatrice des résolutions sur le Burundi, se soit constituée en gendarme séculier du Burundi avec une croyance avérée de dicter sa volonté au peuple et au Gouvernement burundais.
11. Le peuple burundais, au nom du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, vient de se doter d'une nouvelle constitution par référendum du 17 mai 2018, qui a vu la participation de tous les partis politiques et coalitions et votée à plus de 73% des voix exprimées, avec une participation de plus de 94% de la population électorale et promulguée le 07 juin 2018.
12. En violation de l'obligation, par la Charte des Nations Unies, de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, certains pays, surtout de l'Union européenne, n'ont pas tardé à exprimer leur forte et profonde préoccupation, trouvant ainsi l'occasion de reprendre le refrain de la musique de 2015 par des déclarations divisionnistes et haineuses.
13. Ces déclarations ne sont pas gratuites vu que l'Union européenne héberge et entretient les Burundais poursuivis par la justice nationale. En appelant au dialogue inclusif sans préconditions, l'Union européenne tente de leur trouver une porte de sortie au lieu de les remettre à la justice burundaise. Quoi qu'il en soit, ce geste inamicale ne pourra jamais infléchir la détermination du peuple burundais à sauvegarder la souveraineté du pays.
14. Le Burundi estime qu'il est plus que temps de poser des gestes de détente et oser accepter la situation telle qu'elle est aujourd'hui pour apaiser les relations de coopération et d'amitié. Continuer à ternir l'image du Burundi pour des calculs déjà démasqués est simplement périlleux.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs

15. En terminant, la délégation du Burundi voudrait tirer l'attention des membres de cette commission qu'ils n'ont aucun droit d'interférer à l'organisation sociopolitique du Burundi.
16. Le Burundi est aujourd'hui un pays paisible avec un peuple uni et attelé à son développement. Les partenaires sont donc invités à s'inscrire dans la logique d'une coopération apaisée pour l'intérêt de de tous.
17. En matière des droits de l'homme, aucun Etat au monde ne peut se prévaloir du monopole du respect des droits de l'homme. Dans ce sens, le Gouvernement du Burundi réaffirme sa détermination à ne ménager aucun effort pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

JE VOUS REMERCIE